



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 47194

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le non-respect des dispositions publiées dans le BOEN relatives aux épreuves orales par des établissements scolaires français à l'étranger. Il s'avererait que, dans de nombreux cas et établissements, le temps de durée des interrogations prévu par les textes soit largement dépassé et la procédure de convocation ne soit pas respectée. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que cessent ces dysfonctionnements et d'indiquer s'ils peuvent entraîner l'annulation de l'épreuve orale.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47194

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 185